



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

**Parks Canada Agency**  
1300 - 635 8 Ave SW  
Calgary, AB T2P3M3

**AMENDMENT #6 TO:**

**Request for a Standing Offer**

**Demande d'offres à commandes**

Canada, as represented by the Minister of the Environment for the purposes of the Parks Canada Agency hereby requests a Standing Offer on behalf of the identified users herein.

Le Canada, représenté par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

**Parks Canada Agency**  
1300 - 635 8 Ave SW  
Calgary, AB  
T2P3M3

<b>Title-Sujet</b> Environmental Engineering Services Standing Offer Agreement Various National Parks		
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> 5P420-18-0078/A		<b>Date:</b> June 18, 2018
<b>GETS Reference No. - No de reference de SEAG</b> PW-18-00827439		<b>Client Ref. No. - No. de réf du client.</b> n/a
<b>Solicitation Closes:</b>		
<b>at - á</b> 02:00 PM	<b>on - le</b> June 27, 2018	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MDT - HAR
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Nathaniel Harrison      nathaniel.harrison@pc.gc.ca		
<b>Telephone No. - No de telephone</b> 403.292.4572		<b>Fax No. - No de FAX:</b> 1-866-246-6893
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction:</b>  See Herein - Voir ici		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)**  
**À ÊTRE COMPLÉTÉ PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)**

<b>Vendor/Firm Name - Nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Address - Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Title - Titre</b>	
<b>Telephone No. - N° de telephone:</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b> _____	
<b>Adresse courriel - Email address :</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## REVISION 006

Cette révision est pour répondre aux questions.

### A. Questions & Réponses

- Q38.** La section SRE2.2 de la DOC stipule que: "Les éléments suivants ne font pas partie de la limitation de pages mentionnée ci-dessus ; - CV (curriculum vitae)". Toutefois, il n'est pas mentionné dans la DOC que les CV sont requis ou devraient être inclus pour le personnel clé décrit à la section SRE3.2.4. Pouvez-vous préciser si l'on s'attend à ce que des copies des CV des membres clés du personnel soient incluses dans les propositions soumises pour chaque région. Si des CV doivent être fournis, sont-ils évalués en fonction des points de l'examen ?
- R38.** Bien qu'il ne s'agisse pas d'une exigence, il est fortement recommandé d'ajouter le curriculum vitae du personnel clé pour chaque région où les services seront fournis. Les CV seront évalués dans le cadre de l'évaluation et de la notation de l'expertise et de l'expérience du personnel clé.
- Q39.** L'article SRE3.1.2 indique que " Le promoteur doit être autorisé à fournir des services d'ingénierie environnementale et doit comprendre un ingénieur en environnement ou un géoscientifique titulaire d'un permis, ou admissible à l'obtention d'un permis, d'un certificat ou autrement autorisé à fournir les services professionnels nécessaires dans toute la mesure où la loi provinciale ou territoriale peut l'exiger dans la zone proposée : " Pouvez-vous préciser ? i) au minimum, un ingénieur en environnement ou un géoscientifique agréé est-il requis comme personnel clé pour chaque province d'une région spécifique (c.-à-d. un en Colombie-Britannique et un en Alberta pour cette région) ; ii) le personnel clé peut-il détenir d'autres désignations professionnelles s'il y a lieu dans leur province respective (i) ? e. pour la Colombie-Britannique - Agrologue professionnel P.Ag. ; chimiste professionnel P.Chem. ; biologiste professionnel R.P.Bio ; etc.) ; iii) une soumission pour une province/région peut-elle inclure du personnel clé qui a d'autres désignations professionnelles pertinentes mais pas spécifiquement un ingénieur en environnement ou un géoscientifique ?
- R39.** i) oui, comme l'exige la loi provinciale/territoriale ; ii) et iii) oui, le personnel clé possédant d'autres désignations professionnelles pertinentes et des accréditations avec une expérience appropriée est acceptable.
- Q40.** Section SRE3.2.3 Point 1. Indique que "Ce que nous recherchons : Démonstration qu'au cours des cinq (5) dernières années au moins, elle ou son personnel clé a participé à une gamme de projets nécessitant une gamme complète de services conformément à la section Services requis (RS)". Les projets qui sont longs et qui ont commencé il y a plus de 5 ans, mais qui sont en cours et dont les composantes ont été réalisées au cours des 5 dernières années seront-ils aussi bien notés que les projets qui ont été initiés et commencés au cours des 5 dernières années ?
- R40.** Les composantes des projets en cours réalisés au cours des cinq dernières années seront notées et évaluées au même titre que les autres projets qui ont été lancés au cours des cinq dernières années puisqu'ils font tous partie de services de projets récents, c'est-à-dire au cours des cinq dernières années.
- Q41.** Nous demandons des éclaircissements supplémentaires au sujet de la section 3.2.3.3.1, dans laquelle la DOC déclare : " Démonstration qu'au moins au cours des cinq dernières années... ". Pouvons-nous interpréter cela comme signifiant qu'un projet d'ÉES, d'évaluation des risques ou d'assainissement aurait pu " commencer " avant juin 2013 et être encore admissible à l'évaluation si les services requis ont été fournis dans le cadre du projet au cours des cinq dernières années ?
- R41.** Oui. Voir R40.
- Q42.** Il est indiqué dans la modification no 3, réponse A19, qu'un " promoteur doit soumettre 6 projets ". Nous notons que le terme " projet " n'est pas défini dans la DOC. Si nous avons un projet qui comprend à la fois l'assainissement et l'évaluation des risques, et qu'il peut être démontré que

chacun des deux services requis sur le " Projet " a " un début et une fin définis par le PMI ", ceux-ci seront-ils admissibles à l'évaluation en tant que deux projets distincts ?

- R42.** Oui. Veuillez fournir les informations pertinentes, telles l'étendue du projet, les dates de début et de fin, etc.
- Q43.** Nous demandons des éclaircissements supplémentaires concernant la section 3.2.3.3.2 Point b).  
1) Fournir des informations relatives aux "cadres supérieurs et au personnel de projet" qui ont été impliqués dans l'équipe de projet et leurs responsabilités respectives" semble clair ; cependant, nous ne sommes pas clairs sur l'attente de fournir des informations relatives à "la portée et le budget par discipline". Le champ d'application/budget par discipline devrait-il être ventilé par individu, ou voulez-vous simplement que la valeur totale du projet soit ventilée par tâche majeure, avec des honoraires et des déboursés ? Si les données sont ventilées par individu, devrions-nous inclure uniquement les honoraires ? Dans le cas d'un projet de plus grande envergure qui comporte des tâches multiples, est-ce qu'une équipe plus importante de cadres supérieurs et d'autres membres du personnel du projet obtiendra de meilleurs résultats dans l'évaluation ?
- R43.** Oui, le champ d'application/budget par discipline est ventilé par individu; veuillez fournir les honoraires et autres frais. Non, tous les projets sont évalués sur la même base.
- Q44.** Pour la section 3.2.3., un projet dont les services requis sont situés à l'extérieur de l'une des cinq zones géographiques, par exemple le territoire du Yukon, est-il admissible à une évaluation ?
- R44.** Oui.
- Q45.** Devrions-nous soumettre des CV supplémentaires pour le personnel de projet (qui ne font pas partie de l'équipe du personnel clé / limite globale de 30 pages) énumérés dans les exemples de projets de l'Expérience passée ?
- R45.** Non.
- Q46.** Par rapport à la réponse à la question 30 de la révision 004. Si l'évaluateur principal de risque est un sous-traitant, est-ce qu'il sera considéré selon le taux horaire de la catégorie « Scientifique principal en environnement » ? Le taux horaire d'un évaluateur de risque est généralement beaucoup plus élevé que pour d'autres spécialistes en environnement et devrait selon nous être sous une catégorie de taux horaires spécifiques.
- R46.** Oui, veuillez indiquer le taux de facturation du sous-traitant en tant qu'évaluateur principal de risque.
- Q47.** Pour l'annexe C, pouvez-vous confirmer qu'on présente ici seulement le personnel clé, soit une personne pour chacune des catégories et que si pour une ou des catégories il s'agit de sous-traitant nous les indiquons à la partie II de cette Annexe?
- R47.** Oui, indiquez seulement le personnel clé dans l'Annexe C. Indiquez le ou les sous-traitants dans la partie II.
- Q48.** L'addenda #2 de la DOC stipule que «les auditeurs environnementaux seraient également un personnel qualifié supplémentaire à ajouter». Pourriez-vous préciser si l'inclusion d'un vérificateur compterait pour le 40 points attribués au personnel clé ?
- R48.** Oui.

***All other terms and conditions remain the same.***